

APPEL A CANDIDATURES RELATIF AU CONVENTIONNEMENT DES AVOCATS

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un appel à candidatures pour la conclusion de conventions avec des avocats qui seront sollicités à assurer pour le compte de CNSS :

- L'assistance et le conseil juridiques ;
- La conciliation amiable ;
- La représentation de la CNSS pour accomplir l'ensemble des actes de la procédure judiciaire auprès de toutes les juridictions du Royaume.

Cet appel à candidature concernera les avocats disposant d'un cabinet situé au niveau de l'une des villes suivantes :

Liste des villes cibles						
CASABLANCA	SALE	KENITRA	TETOUAN	ERRACHIDIA	TEMARA	ESSAOUIRA
TANGER	MEKNES	SOUK LARBAA	RABAT	AL HOCEIMA	EL KELAA SRAGHNA	MIDDELT
BENSLIMANE	BENI MALLAL	OUIJDA	KHOURIBGA	SEFROU	KHEMISSSET	BERKANE
TIZNIT	LARACHE	NADOR	TAOUNATE	OUED AMLIL	TISSA	GURECIF
AZROU	OULED TAIMA	KSAR LAKBIR	ASSILA	BENGRIR	CHICHAOUA	AIT OURIR
IMINTANOUTE	TINGHIR	ZAGORA	AGDZ	TALIOUINE	KELAT MAGOUNA	OULED BERHIL
SIDI IFNI	SIDI KACEM	SIDI SLIMANE	ROMMANI	MACHRAA BELKSIRI	TIFELT	OUED ZEM
LARACH	BOUARFA	TAOURIRT	FIGUIG	DROUIECH	AZILAL	AZEMMOUR
FKIH BEN SALEH	SIDI BENNOUR	BEJAAD	EL BROUJ	KASBAT TADLA	BENHMED	ES-SMARA
GUELMIM	TAN TAN	BOUJDOUR	ASSA	DAKHLA	LAAYOUNE	

Les avocats intéressés sont invités à déposer contre récépissé ou à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leur dossier de candidature, au plus tard le 12 août 2022, à la Direction des Achats et Logistique - Pôle Finances & Achats - Direction Générale Adjointe Ressources & Transformation Digitale, sise à 649, Boulevard Mohamed V-BP 10726 - Casablanca (Tél. 0522547096).

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de motivation appuyant la candidature, en y précisant notamment :
 - l'adresse et le n° de téléphone fixe du cabinet de l'avocat ;
 - le GSM et l'adresse mail professionnelle de l'avocat ;
 - l'identifiant Commun de l'Entreprise ;
 - l'identifiant fiscal ;
 - le n° d'affiliation à la CNSS.
- Copie CNI ;
- Curriculum vitae relatant le parcours professionnel et les domaines de compétence ;
- Attestation d'inscription au tableau des barreaux du royaume ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la CNSS.

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission interne désignée à cet effet.

N.B.

Les critères de sélection pour les avocats ayant déposé dans les délais leur dossier complet, tiendront compte notamment de :

- L'absence de tout antécédent disciplinaire auprès du barreau ;
- L'expérience professionnelle dépassant cinq (05) années, confirmée par le parcours professionnel et les domaines de compétence, ainsi que l'habilitation éventuelle à l'arbitrage à travers l'inscription à la liste des arbitres auprès de la Cour d'Appel ;
- L'adéquation du cabinet de l'avocat aux besoins de l'activité : Assurance de bonnes conditions d'accueil (Accessibilité et Proximité), Disponibilité d'un(e) assistant(e), Disponibilité du matériel informatique (PC, fax, accès internet) ;
- L'obligation d'être agréé auprès de la cour de cassation pour les avocats candidats de Rabat.